

# Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

23 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

## **Faciliter le dialogue afin de contribuer au renforcement de la coopération en matière d'utilisations pacifiques, comme prévu à l'article IV du Traité sur la non- prolifération des armes nucléaires**

### **Document de travail présenté par le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

1. À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de sa 10<sup>e</sup> Conférence d'examen, il convient de noter que ce Traité a permis, entre autres accomplissements majeurs, de réduire au minimum la prolifération des armes nucléaires, d'avoir un cadre propice à la réalisation de niveaux élevés de désarmement nucléaire et de faire bénéficier les États de l'utilisation de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques (« utilisations pacifiques ») d'une manière sûre et sécurisée, avec les garanties voulues.

2. Le rôle du Traité dans l'élargissement des avantages des utilisations pacifiques n'est souvent pas apprécié à sa juste valeur lors des conférences d'examen. Pourtant, les utilisations pacifiques jouent un rôle essentiel en permettant de satisfaire les besoins mondiaux en matière d'énergie, de santé et d'agriculture, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU. L'engagement des parties au Traité de poursuivre le développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques se trouve à l'alinéa 2 de l'article IV du texte, qui dispose notamment :

« Les Parties au Traité en mesure de le faire devront aussi coopérer en contribuant, à titre individuel ou conjointement avec d'autres États ou des organisations internationales, au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement. »

3. Nous, les États parties qui souscrivons au présent document, restons déterminés à élargir l'accès aux avantages des utilisations pacifiques, conformément à nos engagements au titre du Traité. Nous continuons à apporter notre concours aux programmes nationaux, à la coopération bilatérale, régionale et internationale, et aux



travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment le programme de coopération technique et l'initiative sur les utilisations pacifiques.

4. L'Argentine, en tant que pays de nationalité du Président désigné de la 10<sup>e</sup> Conférence d'examen, a cherché à obtenir le soutien des États parties au Traité pour que cette conférence accorde une plus grande attention aux utilisations pacifiques, comme prévu à l'article IV. Le pays a été le fer de lance de cette initiative en aidant d'autres États parties à adopter un programme d'engagement ambitieux et complet mené par des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs. Cet engagement a consisté à recueillir les avis de divers experts techniques intervenant dans les utilisations pacifiques, comme des autorités responsables de la réglementation, des scientifiques, des médecins, des ingénieurs, des agronomes, des hydrologues et des universitaires, et s'est déroulé dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux et internationaux, le but étant de déterminer les difficultés et les domaines d'action prioritaires pour l'élargissement des utilisations pacifiques.

5. Ces discussions ont mis en évidence d'importantes réalisations dans la mise en œuvre d'activités d'utilisation pacifique dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'énergie et dans bien d'autres domaines, une liste d'exemples de succès trop longue pour être résumée dans le présent document. De nombreux intervenants ont salué le rôle de premier plan qu'a joué l'AIEA dans ces succès. Mais, de toute évidence, il y a encore beaucoup à faire. Les discussions ont permis de déterminer plusieurs domaines dans lesquels l'efficacité de la coopération et de l'assistance en matière d'utilisations pacifiques peut être améliorée aux niveaux national et international, parmi lesquels on peut citer :

- la reconnaissance au niveau national de l'effet positif que peuvent avoir diverses utilisations pacifiques sur le développement et les priorités économiques ;
- le dialogue avec le public, au niveau national, en vue de dissiper le manque de compréhension des technologies nucléaires pacifiques et de lutter contre la désinformation en ligne ;
- les procédures et la planification nationales qui aident les bénéficiaires à tirer parti des programmes d'assistance et de coopération existants, comme l'assistance technique proposée par l'AIEA ;
- la communication, la coordination et la transparence entre les différentes parties prenantes au niveau national, qui sont nécessaires à la prise de décision et à une mise en œuvre réussie et durable ;
- la bonne coordination entre les partenaires internationaux qui apportent une assistance ;
- la planification à long terme et l'allongement des délais pour la fourniture de l'assistance ;
- la coordination des efforts aux niveaux national et régional pour pérenniser les programmes.

6. Nous reconnaissons qu'il y a toujours dans le monde une nécessité urgente et impérieuse de renforcer l'assistance en matière d'utilisations pacifiques afin de répondre aux besoins de développement nationaux et aux défis mondiaux. C'est pourquoi, à l'occasion de cette 10<sup>e</sup> Conférence d'examen du Traité, nous annonçons une nouvelle initiative visant à promouvoir, en collaboration avec l'AIEA, un dialogue et des discussions qui auront pour but de sensibiliser davantage la communauté internationale à l'importante contribution des utilisations pacifiques, de favoriser une plus grande acceptation des avantages de ces utilisations et de trouver de nouvelles possibilités de renforcer l'assistance et la coopération en la matière, tout

en reconnaissant et en faisant remarquer le rôle central de l'AIEA dans la mise à disposition des utilisations pacifiques pour répondre aux besoins de développement. Ce faisant, nous accorderons une attention particulière à la manière dont les utilisations pacifiques peuvent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale, ainsi qu'à l'importance vitale de l'égalité des genres pour la réalisation du développement durable. Il convient d'accorder la priorité à la compréhension et à la prise en compte des besoins des pays qui font face aux charges les plus lourdes et qui sont les moins à même de budgétiser des programmes d'utilisation pacifique au niveau national.

7. Les ateliers et séminaires organisés au cours de ces dernières années ont permis de recueillir des recommandations sur la meilleure façon de promouvoir les efforts en cours et d'encourager et de soutenir les nouveaux efforts qui complètent et assurent le succès des programmes d'assistance actuels. Durant ces discussions, divers partenaires potentiels nous ont expliqué comment, selon eux, la poursuite d'un tel dialogue, avec la participation de la plus grande variété possible d'experts en matière de politiques, de techniques et de programmes, pourrait conduire à une meilleure acceptation et à une plus grande application des utilisations pacifiques, comme prévu à l'article IV du Traité.

8. **Dialogue et mobilisation continus sur les utilisations pacifiques** : les rencontres précédemment organisées par l'agence Wilton Park et d'autres entités ont montré qu'il y a un attachement sans équivoque à la poursuite du dialogue sur les utilisations pacifiques. Pour rendre possible cette continuité, les États-Unis et le Royaume-Uni prennent des mesures pour organiser un dialogue consacré à ce sujet, par l'intermédiaire d'une organisation tierce, de préférence une fondation, une université ou une organisation à but non lucratif. L'objectif sera de se concentrer sur la création d'un environnement de coopération qui soit volontaire, la participation ne signifiant pas un engagement, mais simplement une volonté de prendre part à un dialogue sur les utilisations pacifiques dans un cadre relativement informel.

9. Cette nouvelle initiative s'inspirera de la série d'engagements en matière d'utilisations pacifiques qui ont conduit à cette Conférence d'examen. En s'appuyant sur le travail effectué à ce jour, on visera à rassembler des spécialistes d'une diversité de disciplines pertinentes pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour identifier eux-mêmes leurs besoins prioritaires et pour mener des analyses d'experts sur la façon dont les technologies nucléaires peuvent contribuer à la réalisation de certains objectifs de développement durable. Par exemple, en travaillant avec l'AIEA et plusieurs experts des pays bénéficiaires et donateurs, nous espérons trouver les moyens possibles de surmonter les obstacles qui empêchent les pays de profiter des programmes d'assistance et de coopération existants, comme l'assistance technique proposée par l'AIEA, afin d'améliorer l'accès aux utilisations pacifiques dans le monde.

10. Nous suivons l'exemple du Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, en cherchant à « mettre en place une table plus grande » pour le dialogue sur les utilisations pacifiques, en intégrant le savoir-faire de l'ensemble des acteurs apportant de l'assistance et en cherchant à faire intervenir de nouvelles parties prenantes pour montrer comment les utilisations pacifiques peuvent être complémentaires à d'autres initiatives d'assistance pour atteindre les objectifs de développement. Par exemple, nous encouragerons la participation de représentants du secteur industriel, des associations professionnelles, des organisations non gouvernementales, du corps médical, des chercheurs, des universités, de l'industrie, des opérateurs, des fondations, des autorités responsables de la réglementation, des entités apportant de l'assistance, et des ministères de l'agriculture et de la santé. Le dialogue devrait

reconnaître les bons résultats obtenus grâce aux efforts en cours et chercher à créer des conditions favorisant l'obtention d'autres bons résultats, y compris par la fourniture d'assistance dans le cadre du programme de coopération technique et de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA. Le succès durable de cette nouvelle initiative dépendra de la participation d'un grand nombre d'experts et d'une coordination exceptionnelle avec les efforts actuellement déployés par d'autres institutions concernées.

11. Les activités soutenues par cette initiative doivent être axées sur la demande, et la participation active des bénéficiaires doit être privilégiée. Afin d'assurer une participation mondiale et de maintenir l'accent sur les bénéficiaires, les États-Unis et le Royaume-Uni ont l'intention, selon qu'il sera utile et possible, d'appuyer la participation de ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

12. Le succès de cette initiative nécessite la participation d'experts ayant l'expérience de l'application des utilisations pacifiques, d'experts représentant les gouvernements partenaires et des organisations internationales concernées. L'AIEA prévoit de faire participer ses agents habilités aux discussions qui se tiendront dans le cadre de ce dialogue volontaire soutenu.

13. **Stimulation des efforts de sensibilisation à l'échelle mondiale** : nous envisageons également de travailler en collaboration avec des experts, notamment de l'AIEA, afin d'assurer une large diffusion des informations sur les secteurs où les techniques nucléaires et les domaines thématiques offrent le meilleur retour sur investissement et présentent un avantage comparatif sur les techniques conventionnelles non nucléaires ou une complémentarité avec celles-ci. Ces informations pourraient aider les décideurs nationaux à évaluer leurs besoins en matière de technologie nucléaire en fonction de leurs objectifs de développement, à examiner les questions de développement régional et national, à évaluer l'assistance actuelle et à déceler les lacunes qu'une assistance supplémentaire pourrait permettre de corriger.

14. Cette initiative visera également à diffuser les bons résultats obtenus en matière d'utilisations pacifiques afin d'aider les pays et les organisations à promouvoir la compréhension mondiale des avantages de la coopération en la matière, comme prévu à l'article IV du Traité, ce qui permettra de mieux faire connaître les effets potentiels de la technologie nucléaire sur le développement et les priorités économiques des pays.

15. **Recherche de nouvelles possibilités** : à mesure que nous améliorons la compréhension des domaines dans lesquels les utilisations pacifiques peuvent mieux permettre de trouver une solution aux problèmes de développement grâce au dialogue soutenu décrit plus haut, les participants devraient pouvoir trouver de nouvelles voies et de nouveaux donateurs qui permettraient de répondre aux besoins de développement prioritaires des États bénéficiaires grâce aux utilisations pacifiques des technologies nucléaires. Même si, comme nous l'avons indiqué, il n'y aura pas de nouveau financement central ou de nouvelle structure administrative dans cette initiative que nous lançons, nous pensons qu'un dialogue soutenu peut contribuer à faciliter la mise en commun d'informations de manière à assurer une bonne adéquation entre les besoins des pays bénéficiaires et les programmes des partenaires ou des donateurs ; par exemple, en permettant de faire correspondre les projets aux programmes d'assistance existants, comme le programme de coopération technique de l'AIEA ou les initiatives bilatérales des pays, afin que les projets soient exécutés avec le savoir-faire, les capacités et la durabilité nécessaires.

**Conclusion**

16. En conclusion, nous informons la Conférence d'examen du Traité de cette nouvelle initiative dont le but est d'aider à consolider les conclusions d'une série de manifestations de mobilisation extrêmement instructives sur les utilisations pacifiques des technologies nucléaires. En poursuivant ces dialogues, nous espérons élargir les conclusions qui peuvent en découler et aider les États parties à se concentrer davantage sur le bien commun résultant de l'article IV du Traité.

17. Nous voyons en cette Conférence d'examen l'occasion de rappeler au monde entier combien le régime de non-prolifération des armes nucléaires, dont le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire, a été profondément et concrètement bénéfique pour tous les États parties. Nous continuerons à souligner le caractère essentiel du travail de l'AIEA, et en particulier le rôle moteur de l'agence dans la promotion et la mise en œuvre de la coopération en matière d'utilisations pacifiques avec ses États membres et entre ceux-ci. L'initiative de dialogue soutenu que nous cherchons à mettre en place vise à garantir que les besoins mondiaux, régionaux et nationaux auxquels les applications nucléaires pourraient répondre ne restent pas latents et insatisfaits.

---